

Image not found or type unknown



Annulation bon de commande

Par **PIEROT380**, le **16/02/2008** à **13:52**

Voilà rnl y a 2 jours que j'ai signé un bon de commande pour l'achat d'une voiture.rnPour le financer j'ai fait une demande de crédit à une société différente de celle du professionnel.(Pour faire une demande de crédit il faut fournir un bon de commande).Je n'ai pas laissé d'acompte.rnLe bon de commande qui est coché paiement comptant me laisse-t-il le droit aux 7 jours de résiliation?rnQuelles sont les poursuites pouvant être engagées par le professionnel?rnQue puis-je risquer si mon crédit n'est pas accepté?rnPar avance merci